



ASSEMBLEE GENERALE de l'Asfad

Le 12 juin 2018

« *Le Noroît* »

**28 rue Charles Géniaux
35000 RENNES**

Siège social

146 D rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 59 60 01
Fax 02 99 59 24 28
siege@asfad.fr

Nous sommes heureux de vous accueillir dans les locaux du « Noroît » à Rennes pour cette nouvelle Assemblée Générale de l'ASFAD.

Vous trouverez dans ce document :

- **le rapport moral 2017** établi par Monsieur KERGOSIEN Jean-Georges, Président
- **le rapport financier de l'exercice 2017** présenté par :

Madame LE GOUX Trésorière
Madame KERVRANN de KPMG
- **le rapport général du Commissaire aux Comptes** présenté par Monsieur GUERIN
- **les rapports d'activité des pôles**

Nous vous informons que si vous souhaitez obtenir les documents comptables détaillés et/ou les rapports d'activités détaillés par service ou établissements, ils sont volontiers à votre disposition au secrétariat de direction. Tél. 02.99.59.60.01

COMPOSITION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR COLLEGE – Année 2017

Collèges	Les départs	Les renouvellements de candidature	Les nouvelles candidatures
<p><u>Collège des personnes physiques (BUREAU 2017)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mr KERGOSIEN Jean- Georges Président • Mr PAJOT Claude Vice-président vie et stratégies associatives • Mr ILLIAQUER Pascal Secrétaire • Mr DANTON Jean-Jacques Secrétaire adjoint • Mme LE GOUX Anne Marie Trésorière • Mme BAGNAUD Françoise Membre du Bureau • Mme CHAPDELAINE Marie-Anne Membre du Bureau (cooptée) • Mme GUILLOUZO Christiane Membre du Bureau (cooptée) <p>AUTRES ADMINISTRATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme BATAILLE Marie-Annick • Mr FERLICOT Jacques • Mme QUASHIE Danielle (cooptée) • Mme TANGUY Claudie 	Mme BATAILLE		<p>Mme CHAPDELAINE</p> <p>Mme GUILLOUZO</p> <p>Mme QUASHIE</p>
<p><u>Collège des personnes morales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme GUILLAUMEUX Karine Archipel Habitat (ADO HLM) • Mr LE FERRAND Philippe Equipe mobile Guillaume Régnier 			
<p><u>Collège des représentants légaux des enfants accueillis au multi accueil (2 sièges de titulaires)</u></p>			
<p><u>Collège des personnes accueillies ou accompagnées (2 sièges de titulaire CHRS et Centre Maternel)</u></p>			

Les candidatures éventuelles peuvent être recueillies au cours de l'Assemblée Générale et par cooptation permettre l'intégration au Conseil d'Administration
Nous procéderons aux élections en fin d'Assemblée Générale, par vote à bulletin secret, (les bulletins et les enveloppes seront remis aux adhérents)

Asfad 2017 - Organigramme des établissements et services



SOMMAIRE

1 - RAPPORT MORAL - Mr KERGOSIEN	Page 6
2 - RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2017.....	Page 10
De Mme LE GOUX - Trésorière	Page 11
De Mme KERVRANN - KPMG	Page 13
De Mr GUERIN - Commissaire aux Comptes	Page 16
3 - RAPPORT D'ACTIVITE DES POLES	Page 19
a) Le pôle cohésion sociale	Page 25
b) Le pôle insertion socio-professionnelle.....	Page 26
c) Le pôle petite enfance.....	Page 27
d) Le pôle protection de l'enfance.....	Page 28
4 - LES ORIENTATIONS 2018	Page 28
5 - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CA	Page 29

1 - Rapport moral

Année 2017

RAPPORT MORAL 2017-2018

Depuis notre dernière Assemblée Générale, notre Association a réuni ses instances à 13 reprises, soit 4 fois pour notre Conseil d'Administration et 9 fois pour notre Bureau et ce,

- Afin de poursuivre la mise en œuvre des orientations adoptées avec notre projet associatif en 2016 :
 - Création des conseils de pôle afin de favoriser une plus grande implication des administrateurs.trices et une meilleure connaissance entre ceux-ci et les professionnels.le.s (détails en annexe).
 - Mise en place d'un appel au bénévolat et à l'expression citoyenne afin de compléter et renforcer l'action des professionnels.le.s sans confusion aucune entre les responsabilités des uns et les apports des autres (détails en annexe)
- Et plus prosaïquement, nous avons accompagné et permis l'aboutissement des projets nouveaux (installation et démarrage de la maison relais Olympes de Gouges, ouverture du LAEP, ouverture de l'UVMEP sur le territoire de Vitré de même que le poste d'Intervenant Social en Gendarmerie sur ce même territoire et enfin transformation du Centre Maternel en Centre Parental. Le rapport d'activité nous en dira plus sur ces créations, ouvertures et transformations (liste exhaustive ?)
- Enfin la perte d'une action d'insertion socio professionnelle (Mosaique de Parcours et Inter Agir) lors du renouvellement d'un appel à projet nous a conduits à devoir reclasser les 4 salariées concernées par la fin de ces actions.

La qualité du dialogue avec les instances du personnel et la bonne conduite de cette affaire par les directions concernées ont permis une issue interne et aussi satisfaisante que possible.

Merci à toutes et à tous : membres de notre Conseil d'Administration – je salue ici celles qui nous ont rejoints en septembre Madame CHAPDELAINÉ et Madame GUILLOUZO, à l'équipe de Direction - et ici je salue le départ de Madame RADIGUE et l'arrivée de Madame PECOT - ; aux différents.es professionnel.le.s qui pour les uns.es nous quittent (certains.es) après de longues années à l'Asfad !) et à ceux qui nous rejoignent et à qui je souhaite l'engagement de leurs aîné.e.s !

Je ne pourrai pas rendre compte de notre année de travail sans évoquer le vaste mouvement d'opinion qui a porté la question du droit des femmes et des violences qui leurs sont faites au centre du débat public et médiatique. Nous n'oublions pas pour autant cette contre-offensive contre ces mêmes droits des femmes et leur liberté menée dans différents pays d'Europe et ici même à Rennes dont nos collègues et amie.s du Planning Familial ont été victimes à plusieurs reprises.

De la même manière, nous nous sommes réjouis que les pouvoirs publics (gouvernement et même présidence de la République) s'emparent de cette question et dressent des perspectives qui nous paraissent opportunes. Pour autant sur les points précis du champ d'intervention qui est le nôtre : l'accueil et l'hébergement, en particulier l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences, nous demeurons en attente car nos capacités sont insuffisantes pour assurer la protection et la sécurité des femmes concernées qui nous sollicitent.

Nous reconnaissons une amélioration certaine réalisée avec la possibilité de recourir à l'hôtel lorsque notre hébergement d'urgence est complet. Nous devons cette amélioration au travail commun réalisé avec le SIAO et ce grâce au soutien de la DDCSPP. Merci à eux pour cette amélioration !

Enfin sur ce thème des violences faites aux femmes, notre association a sollicité nos partenaires de la plateforme de lutte contre les violences (SOS Victimes, Planning Familial et CIDFF) afin de relancer la dynamique collective qui doit favoriser l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des femmes victimes de violences mais aussi notre visibilité et notre expression publique et politique sur ces questions.

Une année de travail riche dont les rapports d'activité et financier vous donneront le témoignage.

Mais pour terminer, je voudrais évoquer et partager avec vous les interrogations et les inquiétudes qui naissent avec « la volonté gouvernementale de rénover la politique de l'Hébergement et du logement des personnes sans abri ou mal logées ».

Cette volonté de rénovation s'illustre par un double mouvement :

- Une orientation politique que nous comprenons et partageons, dite du « logement d'abord », qui repose sur l'idée qu'il faut avant toute « réponse institutionnelle » chercher dans le logement ordinaire ou adapter une possible réponse.
- Une réorganisation des CHRS afin qu'ils répondent mieux à cet objectif en faisant évoluer leurs pratiques et modifiant leurs organisations et dispositifs.

Et pour nous inciter à évoluer, l'exercice budgétaire 2018 est dit « Budget base zéro » et s'accompagne d'un rebasage régional qui se traduit pas une baisse de 3 %, soit pour notre CHRS une baisse estimée des dotations d'environ 100 000 euros.

Nous avons besoin de comprendre ce qui est attendu de nous, les délais qui nous sont accordés, les modalités possibles, aussi demeurons nous attentifs et vigilants avec notre fédération nationale et régionale – la Fédération des Acteurs de la Solidarité (ex-FNARS).

Je vous remercie pour votre attention et soumetts à votre approbation ce rapport.

JG KERGOSIEN
Président,

2 - Rapport financier de l'exercice 2017

RAPPORT DE LA TRESORIERE

Le rapport de la trésorière

*Un excédent comptable de 14 767 €
de l'association qui résulte :*

- *Du pôle Cohésion Sociale : + 25 979 €*
- *Du pôle Protection de l'Enfance : + 1 554 €*
- *Du Pôle Petite Enfance : + 3 423 €*
- *Du Pôle Insertion Professionnelle : - 7 346 €*
- *Du résultat de la Gestion Propre : + 7 630 €*
- *D'un retraitement technique : - 16 474 €*

Le rapport de la trésorière

Les éléments significatifs:

- **Pôle Cohésion Sociale**
 - Un résultat de 25 979 € avec une provision réglementée de 140 000 € pour absorber les surcoûts liés aux investissements sur la résidence Bretagne.
- **Pôle Petite Enfance**
 - Un résultat de 3 423 € en intégrant une charge nette ponctuelle de renégociation d'emprunt pour 26 700 €.
- **Pôle Insertion Socio- Professionnelle**
 - Un déficit de 7 346 € uniquement lié à l'activité Promouvoir(- 8 656 €)
 - Le Chantier d'insertion ayant un résultat positif de 1 904 €

Le rapport de la trésorière

La situation financière de l'association :

- La trésorerie disponible pour l'exploitation représente 2.4 mois de charges d'exploitation ou 3.2 mois de frais de personnel.

Ce niveau de trésorerie est nécessaire pour faire face :

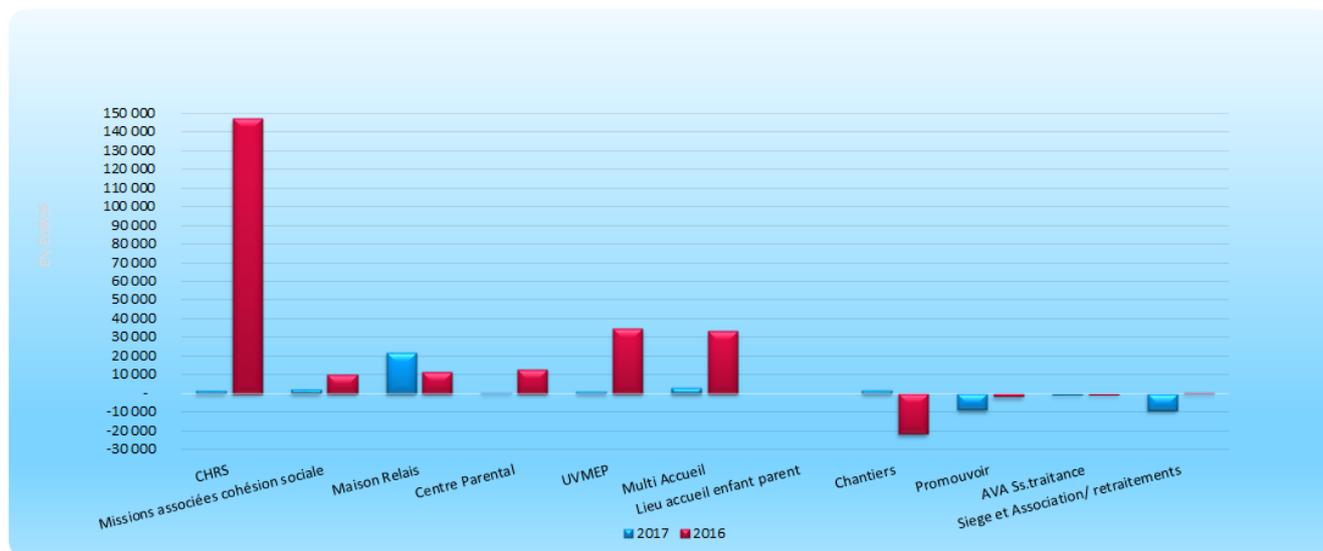
- A nos engagements futurs que sont les départs retraites estimés à 255 000€ sur la période 2018-2020.
- A la réduction des financements sur le Pôle Cohésion Sociale qui nous sera imposée par l'Etat.

12

Mme LE GOUX,
Trésorière

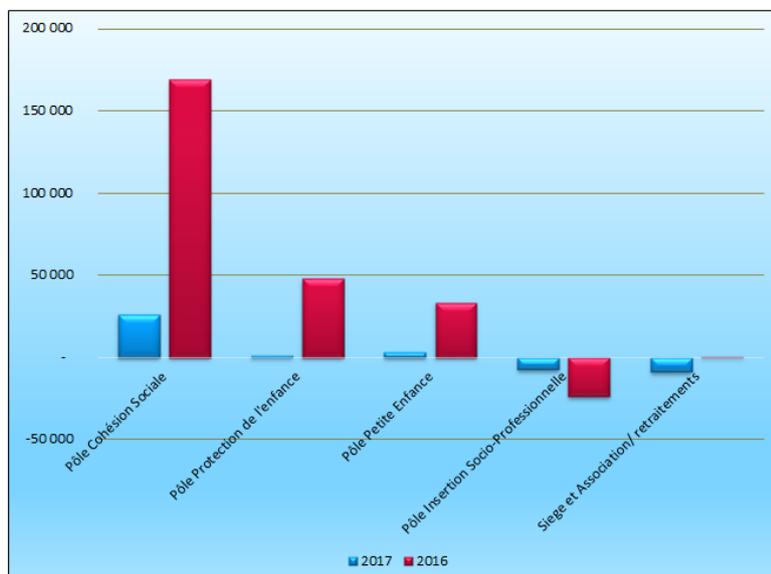
RAPPORT DE KPMG
Pour l'exercice budgétaire 2017

Evolution des résultats des établissements et services

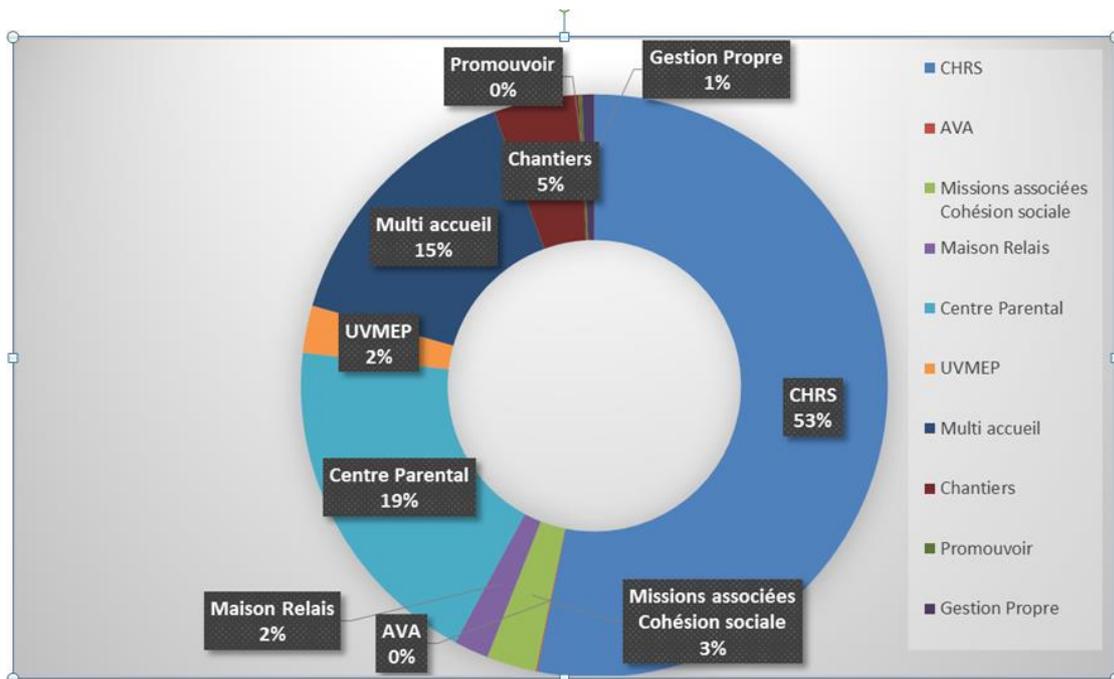


Résultats par pôle

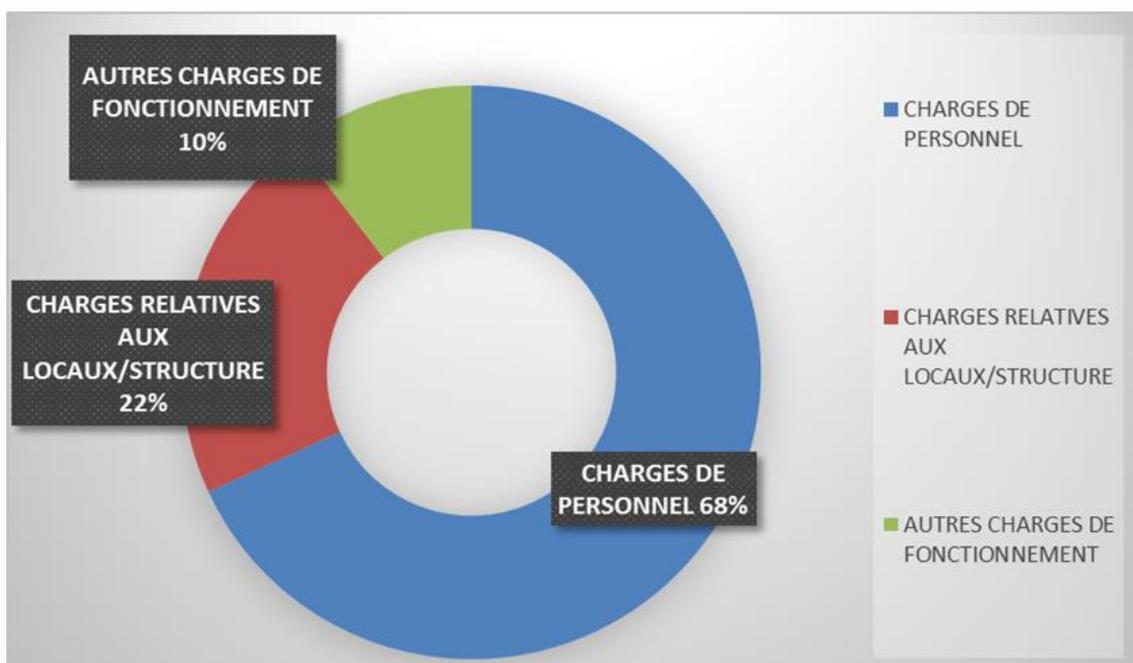
	2017	2016
Pôle Cohésion Sociale	25 978	169 016
Pôle Protection de l'enfance	1 555	47 922
Pôle Petite Enfance	3 423	33 281
Pôle Insertion Socio-Professionnelle	- 7 346	- 23 729
Siege et Association/ retraitements	- 8 843	647
Résultat comptable	14 767	227 137



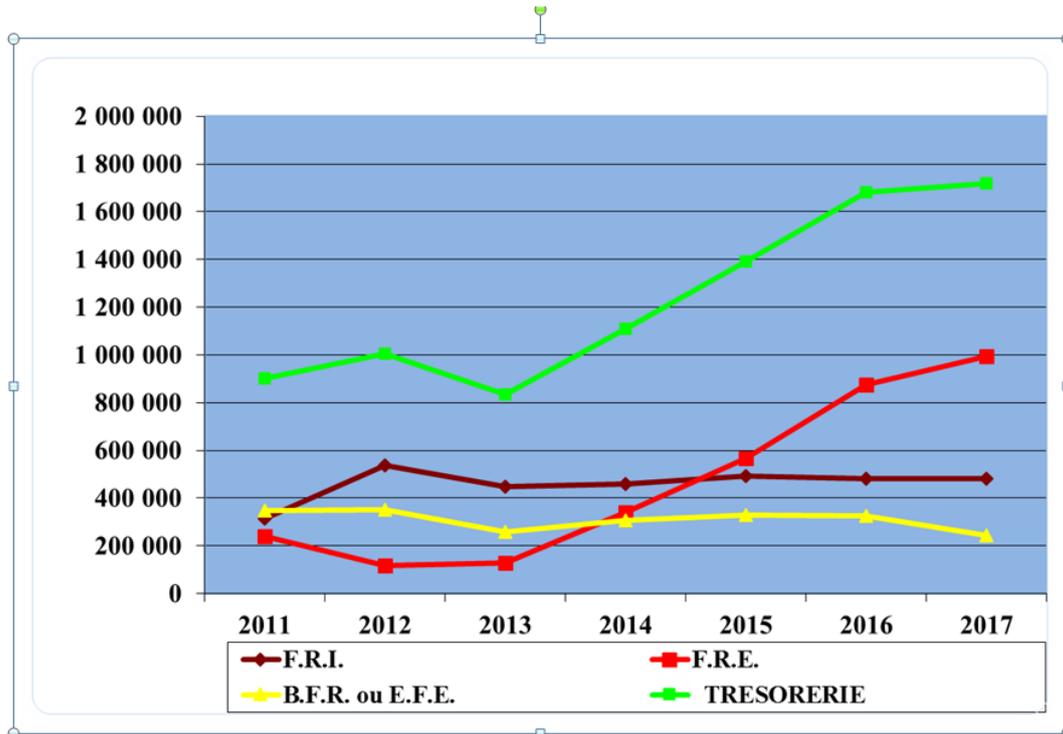
Répartition des ressources



Répartition des charges par nature



Evolution de la situation financière



Proposition d'affectation des résultats 2017

	Pole Cohésion Sociale	Pole Protection Enfance	Pole Petite Enfance	Pole insertion Socio Prof.	Gestion Propre	Retraitements	TOTAL
RESULTAT COMPTABLE	25 978,91	1 554,49	3 423,40	-7 345,87	7 630,25	-16 474,00	14 767,18
REPRISE resultat n-2							0,00
RESULTAT TOTAL AFFECTABLE	25 978,91	1 554,49	3 423,40	-7 345,87	7 630,25	-16 474,00	14 767,18
Dépenses non opposables aux financeurs variation CP (116200)	10 039,00	378,00					10 417,00
Dépenses non opposables aux financeurs variation IDR (116300)		18 761,00					18 761,00
SOLDE RESULTAT A AFFECTER	36 017,91	20 693,49	3 423,40	-7 345,87	7 630,25	-16 474,00	43 945,18
AFFECTATION DES RESULTATS							
Report à nouveau créditeur	2 218,42	1 360,85	3 423,40	-593,55	7 630,25	-16 474,00	-2 434,63
Résultat sous contrôle des financeurs	0,00	0,00					0,00
Report à nouveau débiteur	0,00	0,00		-6 752,32			-6 752,32
Réserve d'investissement	22 080,47	15 000,00					37 080,47
Réserve de compensation	11 719,02	4 332,64					16 051,66
RESULTAT AFFECTABLE	36 017,91	20 693,49	3 423,40	-7 345,87	7 630,25	-16 474,00	43 945,18

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 12 JUIN 2018
Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

Olivier COLLET

Commissaire Aux Comptes

~

Siret: 390 532 539 00017 - A.P.E.: 741C

Association ASFAD,

Exercice clos le 31 Décembre 2017,
Rapport du Commissaire Aux Comptes
sur les Comptes annuels

Aux Adhérents,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASFAD, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur deux points particuliers exposés dans la note «2.2.1.2 « Autres Fonds Associatifs » à la sixième page de l'annexe :

- Le premier point concerne la comptabilisation d'une provision réglementée pour 140 000€, correspondant à des travaux de rénovation de la Résidence Bretagne pour la mise aux normes des chambres dans le cadre de l'ouverture d'une maison relais au 1^{er} janvier 2019.
- La subvention d'investissement de la ville de Rennes de 370.000 € pour le multi accueil est reportée au compte de résultat sur une durée de 20 ans pour atténuer les surcoûts d'amortissements.

4 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre association et exposés dans votre annexe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

5 – Vérification des documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

6 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE RHEU
Le 26 Avril 2018,

Olivier COLLET
Commissaire aux Comptes

3 - Rapport d'activités des pôles

Année 2017



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

12 juin 2018
« Le Noroît »

1



Le Rapport Moral

M. J-G KERGOSIEN
Président de l'Asfad

2

Le rapport moral 1/5

- La création des Conseils de pôle
- L'appel au bénévolat
- L'évolution de nombreux projets (UVMEP, Maison relais Olympe de Gouges, Lieu d'Accueil Enfants Parents, transformation du Centre Maternel en Centre Parental...)
- Mais aussi, la perte d'un service d'insertion socio professionnelle (Pro Mouvoir)
- Enfin, l'issue satisfaisante de cette fermeture grâce à la qualité du dialogue avec les Instances Représentatives du Personnel

3

Le rapport moral 2/5

Merci :

- Aux personnes qui souhaitent rejoindre le C.A. :
Mme Chapdelaine, Mme Guillouzo, Mme Quashie
- À Mme Radigue, directrice du pôle Petite enfance depuis 24 ans et à Mme Pecot qui lui succède
- À tous et toutes les professionnel.le.s qui partent ou qui arrivent

4

Le rapport moral 3/5

- Vaste mouvement d'opinion en faveur de la Lutte contre les violences faites aux femmes
- Notre soutien au Planning Familial victimes de contre offensives communes également sur d'autres territoires
- Satisfaction des perspectives présentées par les pouvoirs publics...
- Merci au SIAO et aux services de l'Etat qui ont soutenu l'orientation des femmes victimes de violence vers l'hôtel (en l'absence de places en interne)
- Mais... moyens encore insuffisants pour assurer l'accompagnement

5

Le rapport moral 4/5

Volonté associative de :

- Renforcer les liens entre les acteurs de la Plate forme de Lutte contre les violences faites aux femmes (CIDFF, Planning Familial, SOS Victimes)
- Relancer la dynamique collective

6

Le rapport moral 5/5

- Des **interrogations et inquiétudes** liées à la politique du logement d'abord et à l'évolution des C.H.R.S. induisant des baisses budgétaires
- **Une satisfaction** : la qualité des relations avec les acteurs du logement attestée par la signature entre l' A.R.O. HLM et la F.A.S. Bretagne

Le rapport moral

Approbation du rapport moral



Le Rapport de la Trésorière

Mme Anne-Marie LEGOUX, Trésorière

Le rapport de la trésorière

Un excédent comptable de 14 767 € de l'association qui résulte :

- Du pôle Cohésion Sociale : + 25 979 €
- Du pôle Protection de l'Enfance : + 1 554 €
- Du Pôle Petite Enfance : + 3 423 €
- Du Pôle Insertion Professionnelle : - 7 346 €
- Du résultat de la Gestion Propre : + 7 630 €
- D'un retraitement technique : - 16 474 €

Le rapport de la trésorière

Les éléments significatifs:

- **Pôle Cohésion Sociale**
 - Un résultat de 25 979 € avec une provision réglementée de 140 000 € pour absorber les surcoûts liés aux investissements sur la résidence Bretagne.
- **Pôle Petite Enfance**
 - Un résultat de 3 423 € en intégrant une charge nette ponctuelle de renégociation d'emprunt pour 26 700 €.
- **Pôle Insertion Socio- Professionnelle**
 - Un déficit de 7 346 € uniquement lié à l'activité Promouvoir(- 8 656 €)
 - Le Chantier d'insertion ayant un résultat positif de 1 904 €

Le rapport de la trésorière

La situation financière de l'association :

- La trésorerie disponible pour l'exploitation représente 2.4 mois de charges d'exploitation ou 3.2 mois de frais de personnel.

Ce niveau de trésorerie est nécessaire pour faire face :

- A nos engagements futurs que sont les départs retraites estimés à 255 000€ sur la période 2018-2020.
- A la réduction des financements sur le Pôle Cohésion Sociale qui nous sera imposée par l'Etat.

Le Rapport Financier

Mme KERVRANN
KPMG

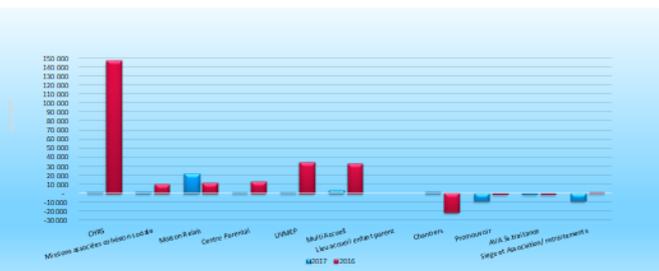
13

Le Rapport du Commissaire aux Comptes

Monsieur GUERIN

14

Evolution des résultats des établissements et services

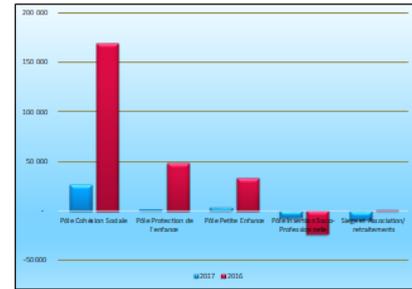


Asfad Association

15

Résultats par pôle

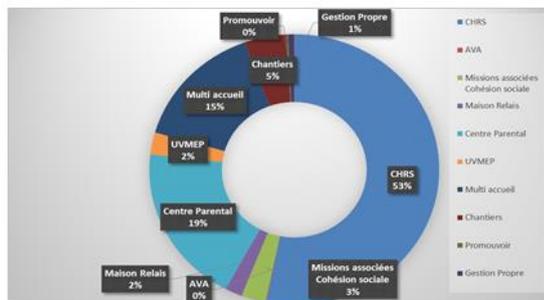
	2017	2018
Pôle Cohésion Sociale	25 978	188 016
Pôle Protection de l'enfance	1 555	47 922
Pôle Petite Enfance	3 423	33 281
Pôle Insertion Socio-Professionnelle	- 7 346	- 23 729
Siège et Association/retraités	- 8 843	647
Résultat comptable	14 767	227 137



Asfad Association

16

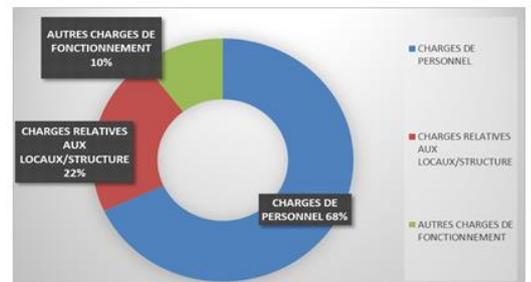
Répartition des ressources



Asfad Association

17

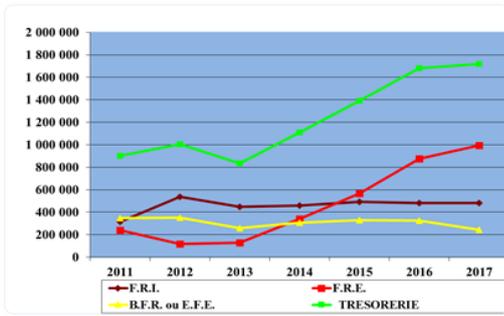
Répartition des charges par nature



Asfad Association

18

Evolution de la situation financière



19

Proposition d'affectation des résultats 2017

	Pole Cohesion Sociale	Pole Protection Enfance	Pole Petite Enfance	Pole Insertion Socio Prof.	Gestion Propre	Retraitement	TOTAL
RESULTAT COMPTABLE	25 978,91	1 554,49	3 423,40	-7 345,87	7 630,25	-16 474,00	14 767,18
REPRISE resultat n-2							0,00
RESULTAT TOTAL AFFECTABLE	25 978,91	1 554,49	3 423,40	-7 345,87	7 630,25	-16 474,00	14 767,18
Dépenses non opposables aux Financiers versés (CF (11620))	10 039,00	378,00					10 417,00
Dépenses non opposables aux Financiers versés (JQR (11630))		18 761,00					18 761,00
SOLDE RESULTAT A AFFECTER	36 017,91	20 693,49	3 423,40	-7 345,87	7 630,25	-16 474,00	43 945,18
AFFECTATION DES RESULTATS							
Report à nouveau créditeur	2 218,42	1 360,85	3 423,40	593,55	7 630,25	-16 474,00	-2 434,63
Résultat sous contrôle des Financiers	0,00	0,00					0,00
Report à nouveau débiteur				-6 752,32			-6 752,32
Réserve d'investissement	22 090,47	15 000,00					37 090,47
Réserve de compensation	11 719,02	4 332,64					16 051,66
RESULTAT AFFECTABLE	36 017,91	20 693,49	3 423,40	-7 345,87	7 630,25	-16 474,00	43 945,18

20

Contacts

Maryvonne KERVIRANN
Expert comptable
Commissaire aux comptes
Associée
KPMG SA
Tel: + 02 23 46 34 00
Mob: + 06 86 68 31 29
mkervirann@kpmg.fr

kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à constituer une recommandation d'investissement. Elles ne constituent pas un conseil en investissement et ne sont pas destinées à constituer une recommandation d'investissement. Elles ne constituent pas un conseil en investissement et ne sont pas destinées à constituer une recommandation d'investissement. Elles ne constituent pas un conseil en investissement et ne sont pas destinées à constituer une recommandation d'investissement.

© 2016 KPMG, France. KPMG, France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG, France est le membre français du réseau KPMG International Co-Opérative de membres indépendants, adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo des réseaux KPMG sont des marques de KPMG International.

Le rapport financier

Approbation du rapport financier

22



Le Rapport d'Activité

Introduction

Jean-Luc BOISARD
Directeur général

23

Le rapport d'activité

- Ce rapport d'activité privilégie des témoignages de nos activités
- Sur demande, les rapports de chaque établissement peuvent être transmis par messagerie

24

Le rapport d'activité

Bref rappel des orientations principales du projet associatif :

- La rénovation de la gouvernance associative
- La contribution de l'Asfad à la Lutte contre les violences faites aux femmes
- L'ouverture au bénévolat d'intervention
- Le renforcement du partenariat
- Et plus généralement, continuer à développer les activités au fil des besoins repérés et en cohérence avec ses valeurs, ses engagements, ses expériences et compétences

25

Le rapport d'activité

L'Asfad en quelques chiffres :

- **Nombre de familles accueillies et hébergées ou logées : 279 familles**
 - **225 familles** en urgence ou en insertion
 - **28 familles** au Centre Parental
 - **18 familles** en maison relais
 - **8 familles** en ALT

26

Le rapport d'activité

L'Asfad en quelques chiffres :

- **Nombre de familles accueillies/accompagnées HORS hébergement :**
 - **98 familles** au Multi accueil
 - **41 familles** à l'UVMEP
- **887 personnes** ont sollicité le service d'écoute
- **842 personnes** par les I.S.C.G. de Rennes et de Vitré
- **45 salarié.e.s** au chantier d'insertion en C.D.D.I

27

Le rapport d'activité

L'Asfad en quelques chiffres :

- **Nombre de professionnel.le.s en CDI : 109 soit 93.2 ETP**
(+5.7 % en 1 an)
- **Budget total : 7 M€**

28

Le rapport d'activité

Les délibérations principales de l'Asfad :

1. La décision de **rester sur le site du 146 de la rue de Lorient**
2. L'inscription dans le projet associatif d'une nouvelle orientation : **La protection de l'environnement** (à mettre en perspective avec la N.A.O.)
3. La décision de répondre à un appel à projet « **Mineurs Non Accompagnés** »

29



Les zooms des 4 pôles

30



Zooms sur le pôle « Cohésion sociale »

Femmes en situation de violence : Mise en place du partenariat 115/Asfad

Présentation par :

Hubert Lemonnier, Emma Tounissou et Floriane Le Mouël

Contexte : de longue date, nous constatons les insuffisances des réponses faites aux femmes en situation de violence conjugale

Evolution depuis octobre 2017, en accord avec les services de l'Etat :

- Orientation des femmes vers l'hôtel, via le 115, à partir de l'évaluation réalisée par l'Asfad
- Environ 10 femmes, seules ou avec enfants, orientées par mois

Question : qui doit assurer l'accompagnement de ces femmes ?

Maison Relais Olympe de Gouges

Présentation par :

Gwénaëlle Legast et Manuella Péan

- Ouverture : le 1^{er} décembre 2016.
- Financement : DDCSPP
- Public accueilli : Femmes avec ou sans enfants.
- Configuration :
 - 14 logements dont 11 studios, 2 T2
 - Une salle collective (salon - cuisine, informatique)
 - Une buanderie
- Missions :
 - Autonomie
 - Convivialité
 - Protection



Maison Relais Olympe de Gouges

Les statistiques des personnes accueillies au cours de l'année

Durant 2017 la maison relais a accueilli 18 résident.e.s [17 adultes (16 femmes et 1 homme) et 1 enfant].

- Tout.e.s sont originaires du département, et en grande majorité de Rennes
- Moyenne d'âge est de 34 ans
- 71% perçoivent les minimas sociaux
- Nombre de jours d'hospitalisation depuis l'entrée à la Maison Relais : 218 jours
- Références sociales extérieures : Majoritairement les CDAS et les SAMSAH

Maison Relais Olympe de Gouges

L'équipe de professionnelles

1,60 ETP – une CESF (0,80 ETP), une TISF(0,80ETP), une responsable de service

La CESF intervient plus particulièrement sur la gestion locative et la TISF dans le domaine de l'hygiène et du logement

- **L'accompagnement** : Aide à la gestion du quotidien - Accompagnement, aux rendez-vous extérieurs/courses - conseils - orientations vers les partenaires pour l'instruction des demandes d'aides sociales, entretien du logement
- **Les temps individuels** : Faciliter l'intégration - Rassurer - Créer du lien –
- **Les temps collectifs** : Deux soirées par semaine des temps collectifs sont mis en place. Deux samedi par mois, des temps collectifs sont proposés entre 10h et 15h –

Maison Relais Olympe de Gouges

Bilan de l'année 2017 :

- Mise en place d'une nouvelle équipe de professionnelles
- Accueil des résident.e.s
- Un public plus jeune que dans les autres maisons relais du territoire
- Un public en souffrance

L'accueil et l'accompagnement des enfants en C.H.R.S.

Présentation par :

Nadine Cadamuro, Stéphanie Malassis, Marion Mahé, Marylène Jumel

Considérer la situation particulière des enfants accueillis à la Résidence Brocéliande

L'accueil et l'accompagnement des enfants en C.H.R.S.

Accompagner
les enfants
CHRS
Résidence Brocéliande



EN PROJET :
Le conseil d'enfants
(7 ans et +)

L'accueil et l'accompagnement des enfants en C.H.R.S.

1 COMITE DE PILOTAGE
inter-Services sur
l'Accueil de l'enfant
en CHRS

OBSERVATIONS et CONSTATS
A l'arrivée et
pendant
l'accompagnement

DES ESPACES ADAPTES
Salon d'accueil
Les Pipelettes
Infirmierie
Bureaux
Jardin

Le RACONTE TAPIS
1 lundi par mois
pour les
0 à 3 ans, avec leurs
mamans.

ENTRETIENS
Individuels,
familiaux avec les
travailleurs
sociaux

ENFANTS
Accueil
Sécurisation
Prévention

ATELIER DU JEUDI
Pour tous les
enfants à partir de
3 ans

GRUPE D'EXPRESSION
1 mardi par
mois, pour les
enfants à partir
de 6 ans



Zooms sur le pôle « Insertion Socio professionnelle »

Création d'un vestiaire solidaire



Présentation **Shohreh Niki** – Monitrice d'atelier



La baisse des contrats aidés



L'AAVA Hôtellerie de l'Asfad : coordonné par deux monitrices et destiné aux personnes hébergées (CHRS ou centre parental.)

Missions de l'AAVA Hôtellerie : remise en état des logements au départ des résidentes et entretien des différents locaux professionnels de l'Asfad.

L'activité de notre AAVA hôtellerie est soutenue depuis ses origines par la présence de salariés en contrats aidés accompagnés par nos CIP,
La suppression du dispositif CUI-CAE a fortement impacté l'activité de l'AAVA Hôtellerie. Septembre 2017 : 7 salariés CUI-CAE- Décembre : 1.

➡ Impact financier pour le CHRS : recrutement de contrats de professionnalisation ; sollicitation d'une société de nettoyage extérieure pour le site de Patton.

Un nom pour le chantier d'insertion : Ti Prop !



- Présentation par **Annyvonne Rogue et Carole Gahinet**
- Une situation financière à l'équilibre en 2017
- Une réelle qualité de service
- Un niveau très satisfaisant des sorties positives
- Une nouvelle communication
- Des appels d'offre à venir : Néotoa, Archipel Habitat



Zooms sur le pôle « Petite Enfance »



Le Lieu d'Accueil Enfant Parents (L.A.E.P.)

PAPOT'JWE

présenté par :
Laurence Courteille et Manuella Pean

L.A.E.P. Papot'jwé



Ouvert depuis le 1^{er} septembre 2017, les vendredis après-midi de 14 h 30 à 17 h 30.

Une équipes de 7 accueillantes :

- 2 salariées
 - 5 bénévoles
- sous la responsabilité de la directrice du pôle Petite Enfance.

Publics :

- Enfants de 0 à 6 ans, en présence d'un adulte responsable
- Futurs parents

L.A.E.P. Papot'jwé



Qu'est-ce qu'un lieu d'accueil enfant/parent ?

C'est un espace :

- De socialisation pour l'enfant
- De jeu et d'échange
- D'écoute
- De parole
- De rencontre
- De partage



Le LAEP est un lieu d'accueil et d'écoute dans « l'ici et le maintenant » et non un dispositif d'accompagnement.

L.A.E.P. Papot'jwé



Les valeurs du LAEP :

- La confidentialité
- Le libre accès à tous sans réservation
- La gratuité
- Le respect de l'autre

L.A.E.P. Papot'jwé



Les projets :

- Moment festif pour les « un an » du LAEP pour les partenaires, le 21 septembre 2018.
- Travail d'équipe sur la cohésion d'équipe et la posture de l'accueillant.



Zooms sur le pôle «Protection de l'enfance »

Du Centre Maternel au Centre Parental



Présentation par **Gilles Herman** et **Cathy Malherbe**

- Le Centre Maternel de l'Asfad, qui a ouvert ses portes en 1993, est officiellement devenu **Centre Parental** en juillet 2017.
- Accompagnement de toutes les parentalités
- Habilitation pour l'accompagnement de deux couples

L'Unité de Visites Médiatisées Enfants Parents



Présentation par **Pascal Guilloteau** et **Amandine Dutocq**

- L'antenne de Vitré
- Le déménagement de l'antenne de Rennes
- Le livret d'accueil

Les orientations 2018/2019

Jean-Luc BOISARD
Directeur général

Les projets 2018/2019

1/3

- **Au niveau de l'association :**
 - L'actualisation des Statuts, du Règlement intérieur et du Document Unique de Délégations
 - Le développement du bénévolat
 - Le renforcement des outils de communication

- **Pôle Cohésion sociale :**
 - Contribution à la PREVENTION des violences faites aux femmes
 - Développement des postes d'Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie
 - Création d'une seconde Maison Relais
 - L'adaptation de nos organisations pour répondre au mieux au risque budgétaire et prendre en compte le « logement d'abord »
- **Pôle Insertion socio professionnelle :**
 - Renforcer le positionnement du chantier d'insertion
 - Création d'une épicerie sociale
 - Développement du bénévolat



- **Pôle Petite enfance :**
 - La création d'une halte garderie avec un double objectif d'accueil d'enfants du public migrant et de mixité sociale
 - L'évolution du tableau du personnel
- **Pôle Protection de l'enfance :**
 - La mise en réflexion d'un projet architectural pour le Centre Parental
 - Le renforcement des activités de l'UVMEP
 - La contribution à l'accompagnement du public MNA ?

Renouvellement du Conseil d'Administration

Article 10 : le Conseil d'Administration

L'Association est gérée par un Conseil composé de **12 à 18 membres élus** par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est constitué de **4 collèges** :

le collège des personnes physiques issues de la société civile :
8 sièges de titulaires minimum,

le collège des personnes morales :
2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants,

le collège des représentants légaux des enfants accueillis au multi accueil :
2 sièges de titulaires,

le collège des personnes accueillies ou accompagnées :
2 sièges de titulaires.

Elections au Conseil d' Administration

Renouvellement du Conseil d' Administration

	Les départs	Les renouvellements de candidature	Les nouvelles candidatures
Personnes « physiques »	Mme Marie- Annick BATAILLE		Mme Marie-Anne CHAPDELAINE Mme Christiane GUILLOUZO Mme Danielle QUASHIE
Personnes « morales »			

Merci de votre présence et votre attention.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour le pot de clôture



ASFAD Association
Siège social
100 Rue de Lutèce
CS 6418
93000 NOUVELLES-CELLES
Tel. 01 85 59 04 02
Fax 01 85 59 24 28
mof@asfad.fr
www.asfad.fr

